



INSTITUT DU GENRE EN GEOPOLITIQUE

La guerre civile somalienne sous la perspective identitaire et féministe

Par Hiba Ben Kamsal

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteurice.

Citer cette publication : Hiba Ben Kamsal, « La guerre civile somalienne sous la perspective identitaire et féministe », Institut du Genre en Géopolitique, Avril 2021.

© Tous droits réservés, Institut du Genre en Géopolitique, Paris, 2021

Table des matières

INTRODUCTION	3
CADRE D'ANALYSE DU CONFLIT	4
ANALYSE DU CONFLIT	7
1. APPROCHE IDENTITAIRE DU CONFLIT	7
Les identités en Somalie: rivalités claniques	7
2 . APPROCHE FEMINISTE DU CONFLIT	15
La place de la femme au sein de la structure somalienne	16
L'apport des femmes somaliennes dans le processus de paix	19
CONCLUSION	22
BIBLIOGRAPHIE	23

INTRODUCTION

Cette recherche portera sur la guerre civile somalienne qui affecte le pays encore aujourd'hui. La Somalie est un pays qui a été ravagé par la guerre : en 1968, il s'agissait de conflits entre clans, la situation s'est aggravée à la suite du coup d'État perpétré en 1969 par Siad Barre. En accédant au pouvoir, il en a profité pour avantager les membres de son clan. Et lors de sa destitution, les différents clans souhaitaient s'emparer du pouvoir ce qui a conduit à de multiples affrontements. Cette destitution du chef au pouvoir en 1991, a finalement mené au fractionnement du pays. Depuis, le conflit n'a jamais cessé et l'État somalien est toujours en guerre¹.

Mais quelles sont les causes à l'origine de cette guerre du point de vue identitaire mais surtout féministe?

Dans un premier temps, les causes de la guerre seront analysées sous l'angle identitaire (structure clanique de la société, valeurs revendiquées, etc.) dont l'objectif sera de mettre en exergue la prédominance de l'approche masculine au sein de cette dernière. Il sera question de tribalisme au sein d'une perspective identitaire. Concernant la définition d'une société tribale, elle se base sur « un fonctionnement segmentaire pour fonder les principes de son organisation sociale contre le système d'administration que l'État impose. Pourtant, l'observation de la dialectique entre les principes d'une organisation sociale tribale et le programme unificateur du mouvement nationaliste révèle un projet en devenir mêlant des logiques à la fois contradictoires et perméables² ». Il s'agit donc d'une organisation ayant ses propres valeurs et principes qui est donc construite sur la base d'une appartenance sociale. Le but de l'usage de cette

¹ MABIRE, J.-C., « Somalie, l'interminable crise », Hérodote, vol. 111, no. 4, 2003, pp.57-61 . [En ligne], <https://www.cairn.info/revue-herodote-2003-4-page-57.htm?contenu=article> (consulté le 2 novembre).

² Bellon, Luc. « Fractionnement tribal et solidarité nationaliste. Les insurrections baloutches de 1947 à 2009 », Annales. Histoire, Sciences Sociales, vol. 65e année, no. 4, 2010, pp. 945-969.

perspective identitaire est de mettre en avant la prédominance de l'approche masculine en soulignant la place marginale que les femmes y occupent. La question du genre est donc cruciale dans le cadre de la guerre en Somalie. Ainsi, en découlera, dans un second temps, une analyse adoptant une perspective féministe (évolution du rôle de la femme, féminisme, etc.) qui étudie la place de la femme dans la structure sociétale somalienne et l'apport auquel elles ont contribué dans le processus de l'instauration probable d'une paix.

I. CADRE D'ANALYSE DU CONFLIT

Jusqu'à son indépendance en 1960, la Somalie a été gouvernée par deux pays colonisateurs: le Royaume-Uni au nord et l'Italie au sud³. Depuis, le pays est constitué de deux régions distinctes, le Somaliland et le Puntland, ayant chacune proclamées leur indépendance, mais qui ne sont pas reconnues comme Etats par la communauté internationale⁴.

À la suite d'un coup d'État perpétré en 1969, Siad Barre, officier et homme politique somalien provenant de la tribu de Maheran, accède au pouvoir, en instituant le socialisme, la nationalisation de l'économie et la concentration du pouvoir. C'est en effet en octobre 1969 que "le *premier ministre* Mohammed Ibrahim Egal réunit tous les partis politiques pour trouver un nouveau *président*. Au même moment, le major-général Siyaad Barre orchestre un coup d'État, s'empare du pouvoir, et fait arrêter les membres du Parlement. Dans une annonce radiodiffusée, il déclare que la *Constitution* est abolie, que l'Assemblée nationale

³Anne-Claire De Gayffier-Bonneville, « Les organisations combattantes irrégulières de Somalie », 2013, Stratégique, disponible sur: <https://www.cairn.info/revue-strategie-2013-2-page-139.htm>

⁴Marcus Virgil Hoehne, « L'État « de facto » du Somaliland », 2010, Politique africaine, disponible sur: <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2010-4-page-175.htm>

est dissoute et qu'un Conseil suprême *révolutionnaire* nouvellement créé dirigera par décrets jusqu'à l'adoption d'une nouvelle *Constitution*⁵". Dès son arrivée au pouvoir, certains clans constituant la société somalienne, ne se sentant pas entendus ni reconnus par le nouveau régime en place, ont perpétré des attaques à l'égard du président Barre. C'est entre autres le clan des Hawiyé qui a mené à la destitution du chef d'État en 1991, et qui a permis la mise en place un régime intermédiaire avec Ali Mahdi Mohamed à la tête, en tant que successeur de Siad Barre. Toutefois, les conflits avec le nouveau pouvoir en place ayant persistés, cela a mené à la destitution du second chef d'Etat, puis à la détérioration continue de l'État⁶.

Pendant ce temps, le pays a connu une période de sécheresse et de famine. À cette occasion, la Somalie a bénéficié d'une aide humanitaire "*qui engendra des détournements massifs, eux-mêmes source de nouveaux affrontements liés à l'appropriation de cette aide*"⁷". Des actions militaires, principalement américaines, ont été menées afin de mettre un terme aux affrontements entre clans liés à cette aide, mais celles-ci se sont avérées être un échec⁸.

Bien qu'au début du XXI^e siècle, la Somalie entre dans une ère plus paisible, le sentiment d'insécurité demeure, notamment à cause de la montée au pouvoir des islamistes, essentiellement au sud. Ces derniers souhaitent organiser la politique sur base de la charia en créant des institutions islamiques. Malgré le fait que ces dernières aient réussi à instaurer la paix, particulièrement en Somalie du sud, elles

⁵Perspective du monde, "Accession au pouvoir de Siad Barre en Somalie", 2011, disponible sur:

<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve?codeEve=612>

⁶ Jean-Bernard Véron, " La Somalie : un cas désespéré ?" , 2009, Afrique contemporaine, disponible sur:

<https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2009-4-page-97.htm#no12>

⁷ *ibid.*

⁸ Jean-Marc Sorel, « La Somalie et les Nations Unies », 1992, Annuaire français de droit international, disponible sur: https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1992_num_38_1_3064

font l'objet d'une méfiance accrue aux yeux des Etats-Unis, qui considèrent qu'elles dissimulent des mouvements terroristes. Même si les conflits se sont atténués entre la Somalie du nord et la Somalie du sud, en 2006 de nouvelles agitations ressurgissent notamment du fait de l'Éthiopie⁹. De plus, une césure au sein des islamistes s'est opérée avec la montée au pouvoir de Cheikh Cherif Ahmed en 2009. Finalement, aucun gouvernement ni ingérence n'ont su instaurer la paix : le conflit persiste jusqu'à présent ¹⁰.

⁹ Perspective du monde, "La Somalie", 2018, disponible sur: <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMHistoriquePays?codePays=SOM>

¹⁰ *ibid.*

II. ANALYSE DU CONFLIT

1. APPROCHE IDENTITAIRE DU CONFLIT

Ce conflit qui a frappé la Somalie, et qui l'afflige encore aujourd'hui, pourrait essentiellement être analysé sur la base de son système clanique¹¹, ce qui renvoie à l'aspect identitaire des tensions.

Les identités en Somalie: rivalités claniques

Sur la base de l'analyse identitaire, qui étudie le monde sous l'angle des identités, l'attention sera portée sur : le tribalisme, l'identité - les difficultés qui ont été à l'origine de la cristallisation des identités -, l'émergence des revendications religieuses extrémistes qui mènent l'État à sa perte. La perspective genrée caractérisée ici par la prédominance de l'approche masculine et la marginalisation de la place des femmes au sein de la société somalienne¹² sera également mise en avant.

La Somalie est traversée par de nombreux conflits claniques puisque six clans ont été dénombrés, eux-mêmes fractionnés en sous-clans. Cette structure clanique se subdivise en deux groupes : d'une part, les éleveurs, regroupant quatre clans dont les Darood, les Dir, les Issaq et les Hawiyé, et d'autre part les paysans avec le clan des Digil et le clan des Rahanweyn. Ces sous-groupes sont divisés en

¹¹ Définition Larousse: "Comportement de personnes unies par une parenté de type clanique et qui recherchent leur intérêt commun sans se préoccuper des règles sociales et des lois."

¹² Jean-Christophe Mabire, « Somalie, l'interminable crise », 2003, Hérodote, disponible sur: <https://www.cairn.info/revue-herodote-2003-4-page-57.htm?contenu=article>

subdivisions¹³. Ces derniers sont définis par une coutume, des valeurs et une zone territoriale qui les différencie d'un clan à l'autre. Ce sont principalement ces critères qui sont à l'origine des tensions tribales. En effet, l'organisation fédérale de l'État somalien permet aux régions d'avoir une certaine indépendance ce qui conduit parfois à des rivalités tribales pour l'obtention du pouvoir car une région peut être occupée par un seul clan ou par plusieurs. Une des caractéristiques de cette structure clanique est le règlement des conflits par le biais du "xeer". Il s'agit d'une procédure coutumière régulant l'attribution des richesses au sein de la société somalienne. Du point de vue du genre, on observe que cette subdivision et ces clans sont constitués principalement d'hommes, la place accordée à la femme est donc très minime dans la société¹⁴.

En accédant au pouvoir, Siad Barre en a profité pour avantager les membres de son clan. Lors de sa destitution, les différents clans souhaitaient s'emparer du pouvoir ce qui a conduit à de multiples affrontements. Pourtant, afin d'éviter tous conflits et de permettre le maintien de la paix, le gouvernement avait instauré une représentation égale entre les divers clans¹⁵. C'est en effet, au début du siècle, notamment dans la zone méridionale et centrale de la Somalie, que le pouvoir en place a admis la participation politique des quatre clans dominants (les Darod, les Dir, les Mirifle/Digil, et les Hawiye) sur la base de l'équation 4,5¹⁶, selon laquelle ils ont droit à 22,22% des sièges, alors que les clans qui sont considérés comme minoritaires n'ont perçu que la moitié de ces sièges, ce qui a provoqué un

¹³Irenees.net, "Les clans, source d'instabilité en Somalie", 2015, disponible sur: http://www.irenees.net/bdf_fiche-defis-278_fr.html

¹⁴ Confédération Suisse "SEM", "Focus Somalie: clans et minorités", 2017, disponible sur: <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/internationales/herkunftslander/afrika/som/SOM-clans-f.pdf>.

¹⁵Jean-Bernard Véron, " La Somalie : un cas désespéré ?" , 2009, Afrique contemporaine, disponible sur: <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2009-4-page-97.htm#no12>

¹⁶ Le principe du vote proportionnel.

sentiment de frustration chez ces derniers ¹⁷.

Le cœur du conflit concerne la constitution de l'État fédéral. Les clans dominants veulent garder l'hégémonie sur les territoires qu'ils contrôlent. À l'inverse, les clans marginalisés s'opposent au fédéralisme de l'État car ils n'y tirent aucun profit. Les groupes islamistes aussi y sont opposés car ils souhaitent instaurer la charia au sein de l'État et donc promouvoir une unique identité religieuse¹⁸. La situation s'est exacerbée avec la cessation des fonctions de Siad Barre : depuis les représentants des différents clans se disputent la place de chef. C'est le clan "*Congrès de la Somalie unie*" qui a révoqué Siad Barre en 1991 car il avait usé de son pouvoir pour mener des attaques meurtrières contre les habitants et le clan Hawiyé. Le groupe attribuera les pleins pouvoirs à Ali Mahdi Mohamed, qui deviendra le nouveau président de la Somalie le 27 janvier 1991, sans toutefois parvenir à trouver un terrain d'entente avec les autres opposants ce qui a ravivé les tensions claniques. Ali Mahdi Mohamed a finalement quitté son poste le 3 janvier 1997¹⁹.

La défaillance de l'État somalien réside dans son incapacité à une juste représentation de tous les clans (dominants ou marginaux). Le manque de représentation égale a attisé la frustration des clans et les a mené à la création de milices et à l'usage de la force. Tous les clans et sous-clans se sont organisés en

¹⁷Irenees.net, "Les clans, source d'instabilité en Somalie", 2015, disponible sur: http://www.irenees.net/bdf_fiche-defis-278_fr.html

¹⁸Jean-Christophe Mabire, « Somalie, l'interminable crise », 2003, Hérodote, disponible sur: <https://www.cairn.info/revue-herodote-2003-4-page-57.htm?contenu=article>

¹⁹Terrorism Research & Analysis Consortium, "United Somali Congress", 2008, disponible sur: <https://www.trackingterrorism.org/group/united-somali-congress-usc>

groupes armés afin de s'accaparer le pouvoir et de défendre leurs intérêts²⁰. On dénombre notamment l'*Association démocratique somalienne*, créée dans le but de garantir la survie du clan des Gadabouri vis-à-vis d'un autre clan dominant : les Issaq²¹ dont les membres résident principalement en Angleterre et font partis du clan Issaq. Les Issaq revendiquent l'autonomie de la région du Somaliland. Cependant, en 1994, cette milice s'est déchirée en deux sous-ensembles : ceux en faveur de la création d'une nation autonome (le Somaliland) et ceux contre cette vision qui soutiennent le maintien d'une seule nation, la Somalie²². Siad Barre était issu du clan²³: le Congrès de la Somalie Unie. Ce groupe garantissait les intérêts du clan dominant des Hawiyé. Et à l'instar des autres clans, les Hawiyé se sont scindés avec d'un côté les membres du sous-groupe Agbal (fonction publique) et de l'autre côté les membres d'Haber Gedir (paysans/éleveurs)²⁴. En suite, il y a le Mouvement Démocratique Somalien fondé par le clan Rahanweyn. Ce clan a été idéologiquement discrédité et les Marehan vont constituer le *Front national somalien* dans l'objectif d'assurer la pérennité de leurs avantages en se proclamant dans le camp du souverain²⁵. Et pour finir, le *Mouvement patriotique*

²⁰Jean-Christophe Mabire, « Somalie, l'interminable crise », 2003, Hérodote, disponible sur:

<https://www.cairn.info/revue-herodote-2003-4-page-57.htm?contenu=article>

²¹ ibid.

²²Marcus Virgil Hoehne, « L'État « de facto » du Somaliland », 2010, Politique africaine, disponible sur:

<https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2010-4-page-175.htm>

²³Rédaction, "Les mouvements d'opposition en Somalie", 2008, Le Monde Diplomatique, disponible sur:

<https://www.monde-diplomatique.fr/1982/10/A/36999>

²⁴Jean-Christophe Mabire, « Somalie, l'interminable crise », 2003, Hérodote, disponible sur:

<https://www.cairn.info/revue-herodote-2003-4-page-57.htm?contenu=article>

²⁵Perspective du monde, "Groupes armés non-étatiques", 2011, disponible sur: <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/BMEncyclopedie/BMAANE.jsp?codePays=SONOM&codeGroupe=SOM,SNM>

somalien qui est quant à lui issu des Darod Ogaden qui souhaitaient avant tout mettre un terme à l'autocratie de Siad Barre. Cette structure clanique est composée que d'hommes, il n'y a pas une représentation féminine. Le pouvoir est toujours entre les mains des hommes au sein des clans, les femmes sont reléguée. Au sein de cette structure clanique, les hommes sont à la tête des fonctions d'ordre politique, les femmes quant à elles se chargent de l'éducation des enfants et des tâches ménagères. L'accès et la participation aux fonctions politiques sont limitées aux femmes. Une question se pose: *quelle est donc la place de la femme au sein de la société somalienne?* Cette dernière sera traitée dans le point suivant ²⁶.

Ainsi, à partir d'une même ethnie somalienne, différents clans et sous-clans, avec leurs forces armées, se sont formés et ont revendiqué leurs propres intérêts. Tous les clans ont eu recours à l'utilisation d'armes. L'État, malgré son unicité ethnique, se trouvait fragmenté du point de vue clanique menant donc à un perpétuel conflit de pouvoir et à une instabilité politique. On peut affirmer qu'il est ici question d'un conflit identitaire. En effet, d'après le chercheur Antoine-Denis N'Dimina-Mougala portant son intérêt sur l'Afrique « *Le conflit identitaire résulte de crises d'identité et de discrimination. Lorsque celles-ci se manifestent, les normes de comportement sont sujettes à de profondes remises en questions et à des attaques destinées à les modifier radicalement. La construction de menaces et un processus de victimisation servant particulièrement à redéfinir les identités, pour éventuellement modifier l'équilibre ethnique, par la force. Ils visent à satisfaire des individus, des leaders où des collectivités aspirent à canaliser le changement identitaire pour des fins de légitimité de groupe, d'affirmation*

²⁶Rédaction , "L'Etat islamique s'implante en Somalie sur fond de rivalité djihadiste avec les Shebaab", 2019, France Soir, disponible sur: <http://www.francesoir.fr/en-coop-matteo-puxto/etat-islamique-implante-en-somalie-sur-fond-de-rivalite-djihadiste-avec-les-shebaabs>

*d'autorité ou de chauvinisme nationaliste*²⁷ ».

Par ailleurs, la Somalie est touchée depuis plus de 25 ans par la corruption²⁸. D'une part, la classe dirigeante tire profit de son statut et établit une structure politique corrompue, et d'autre part le peuple somalien souffre de pauvreté et ne se sent pas représenté par l'élite en place et notamment les femmes qui ne se sentent pas entendues ni représentées²⁹.

Ensuite, les difficultés qui ont été à l'origine de la cristallisation identitaire sont essentiellement l'écroulement de la structure de l'État somalien, les conflits liés à l'appropriation des ressources, la montée des extrémistes islamiques et l'interventionnisme des autres pays sur le territoire somalien³⁰.

Lors de la destitution de Siad Barre, le 26 janvier 1991, le système étatique a été mis à mal et les conflits des représentants des divers clans pour s'accaparer le titre de chef ont entraîné le morcellement de la nation entre la Somalie, le Puntland et le Somaliland. Ce nouveau partage territorial a permis l'instauration d'institutions gouvernementales qui ont assuré une certaine stabilité des diverses régions en compensant la défaillance de la structure étatique de l'époque. Mais cette stabilité a été troublée par les altercations claniques et les ingérences

²⁷Antoine-Denis N'Dimina-Mougala, "Les conflits identitaires ou ethno politiques africains au xxe siècle: caractéristiques et manifestations" , 2012, Guerres mondiales et conflits contemporains, pp.98-99, disponible sur: <https://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2012-4-page-97.htm>

²⁸Perspective du monde, "La Somalie continue de reculer face à la corruption", 2018, disponible sur: <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAAnalyse?codeAnalyse=2587>

²⁹Irenees.net, "Les clans, source d'instabilité en Somalie", 2015, disponible sur: http://www.irenees.net/bdf_fiche-defis-278_fr.html

³⁰Jean-Bernard Véron, " La Somalie : un cas désespéré ?" , 2009, Afrique contemporaine, disponible sur: <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2009-4-page-97.htm#no12>

externes³¹.

Une des autres causes de l'instabilité de l'État est la course à l'accaparement des ressources. L'élevage et l'exploitation agricole sont les principaux moyens de subsistance de la région et qu'ils sont sources de rivalité. La Somalie, dans son ensemble (comprenant le Somaliland et le Puntland) a subi de longues périodes de sécheresse, un accroissement du nombre de migrant.e.s climatiques, des individus qui fuient les tensions, la pauvreté, le réarmement des milices, et une intensification des luttes. Moins de la moitié de la population a accès à l'eau potable et de nombreuses personnes sont décédées du fait de la malnutrition.

Par exemple, en 2014, la famine a causé 250 000 morts³². La plupart des individus décident donc de migrer vers les villes. Mais ces dernières se voient dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins élémentaires (scolarité, eau, etc.) et sont dépassées par la situation. Beaucoup de migrant.e.s se retrouvent sans travail, et sont ensuite recruté par les groupes armés qui les poussent à combattre à leurs côtés³³. De plus, la montée des extrémistes islamiques est un facteur qui joue un rôle clé dans la cristallisation de l'identité. L'islam, et notamment la branche sunnite, est en effet la religion la plus pratiquée dans la région, avec 99% de croyant.e.s somalien.ne.s musulman.e.s³¹. Néanmoins, le parti des sunnites doit faire face à deux tendances : l'une étant l'émergence du groupe terroriste *Al-Ittihad Al-Islamy* et l'autre étant un mouvement religieux radical revendiquant l'application de la charia. Ce mouvement s'oppose à toute instauration de valeurs

³¹Marcus Virgil Hoehne, « L'État « de facto » du Somaliland », 2010, Politique africaine, disponible sur: <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2010-4-page-175.htm>

³²Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, "Famine en Somalie", 2011, disponible sur: <http://www.fao.org/news/story/fr/item/82396/icode/>

³³Irenees.net, "Le rôle des clans somaliens dans le conflit et la construction de la paix", 2008, disponible sur: http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-783_en.html

démocratiques provenant de l'Occident sur le territoire somalien³².

En conclusion, de nombreux facteurs sont à l'origine de la guerre civile de 1991 qui touche la Somalie: la dictature de Siad Barre et l'usage de la répression, les tensions claniques et la constitution de groupes armés, la corruption et la frustration de la population, la déscolarisation et les problèmes de santé, la pauvreté et la famine. L'accumulation de ces problèmes a favorisé la consolidation des identités et des revendications pour une société plus égalitaire face aux détournements d'argent par « l'élite » mais aussi à la formation de milices, comme il a été étayé plus haut, afin de réclamer leurs richesses³⁴.

En somme, ici, la guerre civile somalienne a été traitée sur base de la perspective identitaire où la quête d'un statut a conduit à des altercations. Les idéologies initiales évoluent vers des revendications belliqueuses. En effet, des liens ont été établis entre la situation conflictuelle et les différentes revendications avec l'analyse identitaire. Ce conflit, comme la plupart des conflits, lèse une fois de plus les femmes qui sont marginalisées. Une question se pose: quelle est donc la place de la femme au sein de la structure somalienne?

³⁴Jean-Bernard Véron, " La Somalie : un cas désespéré ?" , 2009, Afrique contemporaine, disponible sur: <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2009-4-page-97.htm#no12>

2 . APPROCHE FEMINISTE DU CONFLIT

Tout conflit peut être analysé grâce à une approche féministe. En l'espèce, les capacités de la femme au sein de la société somalienne sont souvent sous-estimées. La structure clanique de la société et de la sphère politique se caractérise par sa composante masculine et son absence de représentation féminine. L'accès et la participation aux fonctions politiques étant limitées aux femmes, le pouvoir demeure entre les mains des hommes qui sont à la tête des fonctions d'ordre politique. Les femmes, quant à elles, sont cantonnées à la sphère du privé et se chargent de l'éducation des enfants et des tâches ménagères. Le rôle joué par les femmes est considéré comme secondaire et elles sont écartées de la sphère politique. Pourtant, la situation des femmes somaliennes a progressivement changé au cours du temps: certaines d'entre elles ont fait entendre leur voix et révéler les atrocités vécues durant la guerre. Elles ont également tenté de coopérer avec l'Etat en vue de l'instauration d'un cessez-le-feu, à travers la création d'associations telles que « Save Somali Women and Children »³⁵. Ces femmes ont donc joué un rôle dans l'établissement d'un cadre de paix. Il est intéressant de souligner que dans le cas somalien, il s'agit plutôt d'un féminisme libéral où les femmes se joignent à la vie publique que cela soit au niveau de l'emploi, essayant de travailler pour nourrir leur famille, au niveau politique en créant une nouvelle vague politique constituée que de femmes, ou au niveau social par la création d'associations de soutien³⁶.

³⁵Irenees.net, "Le sixième clan en Somalie",, disponible sur: http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-785_en.html

³⁶Irenees.net, "Le sixième clan en Somalie",, disponible sur: http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-785_en.html

La place de la femme au sein de la structure somalienne

La guerre civile a entraîné un grand nombre de décès, plus particulièrement chez les hommes. En Somalie, les hommes étaient des chefs de famille, leurs décès entraînaient la perte d'un point de repère au sein de la famille. C'était alors aux femmes de reprendre le relais et d'assurer le rôle de "chef de famille". En effet, ce sont les hommes qui travaillent et assurent la subsistance de toute la famille, alors que les femmes s'occupent des tâches ménagères et de l'éducation des enfants. Avec les conflits, les femmes ont été poussées à chercher du travail ce qui a féminisé le marché de l'emploi. Elles ont occupé des fonctions dans le domaine tertiaire et ont constitué la plus grande fraction de la population active du pays. Le manque de scolarisation de ces femmes est un obstacle car elles ne peuvent pas avoir accès à des fonctions de gérance.

Rappelons que seulement 7% des filles sont inscrites à l'école dans le pays, en 2000 ³⁷. D'après l'OHCHR (le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme), dans l'année 2000 malgré les nouvelles fonctions que remplissent les femmes au sein du monde de l'emploi, le statut de la femme dans la structure somalienne n'a pas évolué³⁸. La scolarisation des filles reste encore critique car, dans les mentalités et les pratiques, les femmes sont destinées à être mariées (45% des femmes sont mariées avant 18 ans)³⁹ donc peu d'attention est octroyé à leur éducation contrairement aux garçons. Les femmes sont souvent lésées et marginalisées. Afin que les femmes puissent avoir droit à un apprentissage convenable et acquérir les compétences nécessaires pour devenir employables, il

³⁷Irenees.net, "Le sixième clan en Somalie",,, disponible sur: http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-785_en.html

³⁸ibid.

³⁹ibid.

faut laisser place aux changements⁴⁰.

En effet, en ce qui concerne la situation des femmes somaliennes *“on peut dire qu’elles sont à l’origine d’un « sixième clan » et ont choisi de s’engager auprès d’organisations non gouvernementales pour faire entendre leur voix. Elles sont de plus en plus nombreuses à occuper un poste de direction au sein d’une organisation, coopérative ou institution de crédit”* ⁴¹.

La guerre a causé plus de ravages que la seule perte de conjoints, on compte 70% de femmes veuves⁴². Durant cette période, nombreuses d’entre elles ont été victimes d’agressions sexuelles. Il a été recensé près de 1 700 faits de violences sexuelles dans la capitale somalienne, Mogadiscio, et ses alentours entre janvier et novembre 2012⁴³. Les agresseurs présumés sont des adhérents aux organisations extrémistes et des militaires mais la plupart du temps ces femmes ne souhaitent pas identifier les malfaiteurs par peur de représailles. Elles sont les principales victimes de ces actes mais pas uniquement: des enfants ont également fait l’objet d’attentats à la pudeur⁴⁴.

Depuis 2014, l’État souhaite prendre des mesures pour combattre les agressions sexuelles et développer des dispositifs afin d’améliorer l’égalité des genres. Le

⁴⁰Confédération Suisse “SEM”, “Focus Somalie: clans et minorités”, 2017, disponible sur: <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/internationales/herkunftslander/afrika/som/SOM-clans-f.pdf>.

⁴¹Irenees.net, “Le sixième clan en Somalie”,,, disponible sur: http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-785_en.html

⁴² ibid.

⁴³ Nations Unies- Assemblée Générale, “Rapport de l’Expert indépendant sur la situation des droits de l’homme en Somalie, Shamsul Bari”, 2013, disponible sur: [www.ohchr.org › Documents › A_HRC_24_40_FRERapport de l'Expert indépendant sur la situation des ...](http://www.ohchr.org/Document/As_HRC_24_40_FRERapport%20de%20l%27Expert%20ind%C3%A9pendant%20sur%20la%20situation%20des...) - [OHCHR](http://www.ohchr.org/Document/As_HRC_24_40_FRERapport%20de%20l%27Expert%20ind%C3%A9pendant%20sur%20la%20situation%20des...)

⁴⁴Genre en action, “Somalie- La situation empire pour les femmes”, 2011, disponible sur:<https://www.genreenaction.net/Somalie-La-situation-empire-pour-les-femmes.html>

Human Rights Watch avait mis en place un programme en cinq points 'Here, rape is normal': *"pour élaborer une stratégie nationale globale visant à réduire l'incidence des viols, fournir aux victimes une assistance immédiate et développer une approche à long terme pour mettre fin à ces exactions. Le rapport met l'accent sur la nécessité d'améliorer la prévention ainsi que l'accès aux services de santé d'urgence, de mettre en œuvre des réformes dans les domaines de la justice, de la loi et de la politique, et de promouvoir l'égalité des sexes⁴⁵".*

Cependant, une amélioration a été observée au niveau de la représentation de la femme somalienne sur la scène politique. Depuis 2000, un mouvement féministe voit le jour. C'est le premier groupe à être constitué uniquement de femmes au sein d'une sphère politique très masculine. Auparavant, le pouvoir était détenu par les différents clans existants constitués essentiellement d'hommes, les femmes y étaient généralement minoritaires. Elles ne pouvaient ni voter ni participer aux présentations électorales, et ce jusqu'à la formation de ce nouveau mouvement. « Le Puntland », prévoit l'adhésion des femmes sur la scène politique en attribuant à ces dernières des sièges au sein de la Chambre. Cela va permettre aux femmes de faire valoir leurs droits et de contribuer à la politique somalienne malgré que le patriarcalisme du système politique somalien⁴⁶.

Toutefois, cet élan ne fut pas poursuivi, en 2021 la question de la représentation de la femme sur la scène politique se pose encore. Uniquement un quart des 329

⁴⁵Human Rights Watch, "Somalie : Les femmes ne devraient plus vivre dans la crainte permanente d'être violées", 2014, disponible sur: <https://www.hrw.org/fr/news/2014/02/13/somalie-les-femmes-ne-devraient-plus-vivre-dans-la-crainte-permanente-detre-violees>

⁴⁶Irenees.net, "Le sixième clan en Somalie", disponible sur: http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-785_en.html

sièges⁴⁷ du Parlement sont occupés par des femmes en Somalie. Les obstacles à cette représentation féminine dans le monde politique sont liés au fait qu'il n'y ait pas de législation par rapport au quota de femmes au Parlement et par le mode d'élection qui "Selon la règle 4.5, les parlementaires ne sont pas élus par le peuple mais par des délégués de clan qui sont préalablement sélectionnés par les anciens. Les délégués comprennent des anciens du clan eux-mêmes, mais aussi 30% de femmes et 20% de jeunes. Les quatre plus grands clans de Somalie obtiennent le même nombre de sièges au Parlement, tandis que les petits clans en obtiennent la moitié. Dans cette dynamique clanique, il est difficile pour de nombreuses femmes de s'affirmer⁴⁸".

L'apport des femmes somaliennes dans le processus de paix

Malgré que les femmes ont été les victimes du conflit, elles ont participé à la régulation des conflits en promouvant un programme de réconciliation allant de la sphère avoisinante à la sphère supranationale. Elles ont contribué au rétablissement de la société somalienne lors de la guerre civile en tentant d'améliorer les aides hospitalières en y contribuant et en soignant les malades et les blessé.e.s⁴⁹. La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies a permis de promouvoir la reconnaissance du rôle de la femme notamment au

⁴⁷ Silja Fröhlich & Carole Assignon, "En Somalie, les femmes veulent plus de place en politique", 2021, disponible sur: <https://www.dw.com/fr/en-somalie-les-femmes-veulent-plus-de-place-en-politique/a-56359639>

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹Nations Unies- Assemblée Générale, "Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie, Shamsul Bari", 2013, disponible sur:

www.ohchr.org › Documents › A_HRC_24_40_FRERapport de l'Expert indépendant sur la situation des ... - OHCHR

niveau de ce processus⁵⁰.

Ces femmes ont essayé de transmettre leurs savoirs, leurs connaissances, d'instruire leurs enfants, de les dissuader de faire la guerre et de tendre le plus possible vers une entente ou réconciliation. Le rôle de la femme en Somalie a été souligné au sein du "Rapports sur les droits de la personne: les femmes en Somalie" qui présente comme suit leurs apports dans la société: « Elles ont ainsi agi localement dans la prévention du recrutement de leurs fils pour servir les seigneurs de guerre et les milices mais aussi pour la reconnaissance et le respect de leurs droits, le rétablissement de la paix et de la justice ainsi que pour l'amélioration de la situation économique du pays⁵¹ ».

Pourtant, l'action réalisée par ces femmes n'est pas toujours estimée à sa juste valeur et leur marginalisation reste fortement marquée lors des mécanismes de pacification et des négociations de cessez-le-feu, reflet du sexisme qui règne dans la sphère politique⁵².

Les femmes ont continué à contribuer à la société, de porter leur aide et ont joué un rôle important dans la structure sociale somalienne notamment en province. Elles revendiquent leurs droits et leur place au sein d'une société essentiellement clanique et masculine en s'immisçant dans le milieu du travail et politique, et en luttant pour la mise en place de mesures de pacification⁵³. En 2012, une nette amélioration au sujet de la scolarisation et des services hospitaliers fut observée,

⁵⁰UNESCO, "Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies : les femmes, actrices de la paix et de la sécurité", 2019, disponible sur: <https://www.un.org/press/fr/2019/cs13998.doc.htm>

⁵¹Irenees.net, "Le sixième clan en Somalie",, disponible sur: http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-785_en.html

⁵²Canada: immigration and refugee board of Canada, "Rapports sur les droits de la personne: les femmes en Somalie", 1994, disponible sur: <https://www.refworld.org/docid/3ae6a80b8.html>

⁵³ ibid.

et cela grâce à l'aide des femmes somaliennes. Ces dernières agissent à la base de la pyramide, en commençant par l'éducation de leur famille, jusqu'à atteindre le sommet de la pyramide, et donc le niveau supranational par la mise en place de mécanismes de pacification⁵⁴.

⁵⁴ Nations Unies- Assemblée Générale, "Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie, Shamsul Bari", 2013, disponible sur: [www.ohchr.org › Documents › A_HRC_24_40_FRERapport de l'Expert indépendant sur la situation des ...](http://www.ohchr.org/Document/As_HRC_24_40_FRERapport_de_l'Expert_independant_sur_la_situation_des...) -

CONCLUSION

Cette analyse permet une meilleure compréhension de la guerre civile en Somalie en analysant deux domaines différents permettant d'identifier les multiples facteurs à l'origine du conflit: l'approche identitaire mais aussi la place de la femme dans la structure de la société somalienne par le biais de la perspective féministe.

D'une part, la perspective identitaire met en perspective les diverses sources du conflit telles que les altercations entre les clans, les valeurs liées à la notion d'identité, la cristallisation des identités, l'écroulement de la structure de l'État somalien, l'accaparement des ressources, la montée des extrémistes islamiques et l'interventionnisme des divers tiers. Il est clair que la question de l'identité a une importance dans cette guerre civile somalienne⁵⁵.

D'autre part, la perspective féministe met en exergue la place de la femme au sein de la structure somalienne, le rôle joué par ces femmes dans le conflit: l'investissement des femmes somaliennes dans le secteur de l'emploi, de la politique, avec la création d'un mouvement féministe, qui a un nouveau féminisme libéral s'est donc développé. Elles ont tenté d'apporter une amélioration au sujet de la scolarisation et des services hospitaliers sans oublier leurs apports quant à la question de résolution des litiges⁵⁶.

⁵⁵Jean-Bernard Véron, " La Somalie : un cas désespéré ?" , 2009, Afrique contemporaine, disponible sur: <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2009-4-page-97.htm#no12>

⁵⁶Irenees.net, "Le sixième clan en Somalie",, disponible sur: http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-785_en.html

BIBLIOGRAPHIE

Anne-Claire De Gayffier-Bonneville, « Les organisations combattantes irrégulières de Somalie », 2013, Stratégique, disponible sur: <https://www.cairn.info/revue-strategique-2013-2-page-139.htm>

Antoine-Denis N'Dimina-Mougala, "Les conflits identitaires ou ethno politiques africains au xxe siècle: caractéristiques et manifestations" , 2012, Guerres mondiales et conflits contemporains, disponible sur: <https://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2012-4-page-97.htm>

Confédération Suisse "SEM", "Focus Somalie: clans et minorités", 2017, disponible sur: <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/internationales/herkunftslander/afrika/som/SOM-clans-f.pdf>.

J. Ann Tickner, "You Just Don't Understand: Troubled Engagements between Feminists and IR Theorists", 1997, International Studies Quarterly, disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/2600855?seq=1>

Jean-Bernard Véron, " La Somalie : un cas désespéré ?" , 2009, Afrique contemporaine, disponible sur: <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2009-4-page-97.htm#no12>

Jean-Christophe Mabire, « Somalie, l'interminable crise », 2003, Hérodote, disponible sur: <https://www.cairn.info/revue-herodote-2003-4-page-57.htm?contenu=article>

Jean-François Dortier, « Pourquoi le choc des civilisations n'a pas eu lieu (et n'aura pas lieu) », 2017, Sciences Humaines, disponible sur: <https://>

www.cairn.info/magazine-sciences-humaines-2017-3-page-18.htm

Jean-Marc Sorel, « La Somalie et les Nations Unies », 1992, Annuaire français de droit international, disponible sur: https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1992_num_38_1_3064

Luc Bellon, « Fractionnement tribal et solidarité nationaliste. Les insurrections baloutches de 1947 à 2009 », 2010, Annales. Histoire, Sciences Sociales, disponible sur: <https://www.cairn.info/revue-Annales-2010-4-page-945.htm>

Marcus Virgil Hoehne, « L'État « de facto » du Somaliland », 2010, Politique africaine, disponible sur: <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2010-4-page-175.htm>

Nations Unies- Assemblée Générale, "Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie, Shamsul Bari", 2013, disponible sur: [www.ohchr.org > Documents > A_HRC_24_40_FRERapport de l'Expert indépendant sur la situation des ... - OHCHR](http://www.ohchr.org/Document/Reports/A_HRC_24_40_FRERapport_de_l'Expert_independant_sur_la_situation_des...-OHCHR)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, "Famine en Somalie", 2011, disponible sur: <http://www.fao.org/news/story/fr/item/82396/icode/>

Perspective du monde, "La Somalie", 2018, disponible sur: <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMHistoriquePays?codePays=SOM>

Perspective du monde, "Groupes armés non-étatiques", 2011, disponible sur: <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/BMEncyclopedie/BMAANE.jsp?codePays=SOM&codeGroupe=SOM,SNM>

Perspective du monde, "La Somalie continue de reculer face à la corruption", 2018, disponible sur: <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAnalyse?codeAnalyse=2587>

Perspective du monde, "Accession au pouvoir de Siad Barre en Somalie", 2011, disponible sur: <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve?codeEve=612>

UNESCO, "Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies : les femmes, actrices de la paix et de la sécurité", 2019, disponible sur: <https://www.un.org/press/fr/2019/cs13998.doc.htm>

Silja Fröhlich & Carole Assignon, "En Somalie, les femmes veulent plus de place en politique", 2021, disponible sur: <https://www.dw.com/fr/en-somalie-les-femmes-veulent-plus-de-place-en-politique/a-56359639>

AUTRES SOURCES

Canada: immigration and refugee board of Canada, "Rapports sur les droits de la personne: les femmes en Somalie", 1994, disponible sur: <https://www.refworld.org/docid/3ae6a80b8.html>

Genre en action, "Somalie- La situation empire pour les femmes", 2011, disponible sur: <https://www.genreenaction.net/Somalie-La-situation-empire-pour-les-femmes.html>

Human Rights Watch, "Somalie : Les femmes ne devraient plus vivre dans la crainte permanente d'être violées", 2014, disponible sur: <https://www.hrw.org/fr/news/2014/02/13/somalie-les-femmes-ne-devraient-plus-vivre-dans-la-crainte-permanente-detre-violees>

Irenees.net, "Le rôle des clans somaliens dans le conflit et la construction de la paix", 2008, disponible sur: http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-783_en.html

Irenees.net, "Les clans, source d'instabilité en Somalie", 2015, disponible sur: http://www.irenees.net/bdf_fiche-defis-278_fr.html

Irenees.net, "Le sixième clan en Somalie",,, disponible sur: http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-785_en.html

Rédaction, "Chaos en Somalie, ou le président Siad Barre a pris la fuite Mogadiscio aux mains des forces rebelles", 2011, Le Soir, disponible sur: https://www.lesoir.be/art/%252Fchaos-en-somalie-ou-le-president-siad-barre-a-pris-la-f_-19910128-Z03K1W.html

Rédaction , "L'Etat islamique s'implante en Somalie sur fond de rivalité djihadiste avec les Shebaab", 2019, France Soir, disponible sur: <http://www.francesoir.fr/en-coop-matteo-puxto/etat-islamique-implante-en-somalie-sur-fond-de-rivalite-djihadiste-avec-les-shebaabs>

Rédaction, "Les mouvements d'opposition en Somalie", 2008, Le Monde Diplomatique, disponible sur: <https://www.monde-diplomatique.fr/1982/10/A/36999>

Terrorism Research & Analysis Consortium, "United Somali Congress", 2008, disponible sur: <https://www.trackingterrorism.org/group/united-somali-congress-usc>